



SÉGOLÈNE ROYAL, MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT,
DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER, EN CHARGE DES RELATIONS
INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE pour la
CROISSANCE VERTE

Bilan de l'application de la loi de transition énergétique pour la croissance verte et stratégies d'application



Conseil des ministres
Mercredi 19 avril 2017

Sommaire

La France à l'avant-garde de l'action climatique grâce à la loi de transition énergétique	3
L'application de la loi de transition énergétique au niveau des villes et des territoires	4
Depuis le lancement de l'appel à initiatives TEPCV par la ministre de l'Environnement, le 4 septembre 2014, 554 territoires se sont engagés dans le label « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV).....	4
Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'air, les mesures luttant contre l'utilisation des pesticides sont largement plébiscitées.....	7
L'application de la loi de transition énergétique au niveau national	9
Les grands outils de planification sont en place, sont publiés et rendent irréversible et stable la Stratégie nationale bas-carbone.....	9
La France, pionnière pour la finance verte.....	11
Les résultats de l'application de la loi sont considérables.....	12
Des avancées majeures ont été obtenues dans le domaine de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes.....	14
L'application de la loi de transition énergétique au niveau international	15
La loi de transition énergétique pour la croissance verte, application de l'Accord de Paris.....	15
La loi de transition énergétique contribue à concrétiser les engagements de l'Europe ..	15
La loi de transition énergétique permet de mobiliser la société civile : élus, entreprises, chercheurs, citoyens.....	15
Poursuivre la mise en œuvre de l'agenda de l'action.....	17

La France à l'avant-garde de l'action climatique grâce à la loi de transition énergétique

La dynamique créée par la loi de transition énergétique, promulguée il y a un an et demi, a placé la France à l'avant-garde de la lutte contre le changement climatique et lui a donné une forte légitimité pour porter le message universel de l'accord de Paris.

Le développement des énergies renouvelables, dans toutes les filières, et le renforcement de la sobriété énergétique sont les deux priorités essentielles de la mise en œuvre de la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, qui fixe l'objectif d'atteindre 40 % de renouvelables dans la production d'électricité d'ici 2030, de réduire la consommation finale d'énergie de 50% en 2050 par rapport à 2012, et de porter la part des énergies renouvelables à 32 % de la consommation finale d'énergie en 2030 et à 40 % de la production d'électricité.

Le développement des énergies renouvelables et les travaux visant à assurer la sobriété énergétique permettront :

- de contribuer de façon décisive à l'atteinte des objectifs de lutte contre le changement climatique fixée par l'Accord de Paris. La loi fixe un objectif de réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre entre 1990 et 2030 ;
- de réduire notre dépendance aux énergies fossiles en cohérence avec la Stratégie Nationale Bas Carbone ;
- d'atteindre les objectifs de la loi en matière de réduction de la production nucléaire, dans une vision pragmatique qui n'oppose pas les énergies les unes aux autres ;
- de créer les emplois de la croissance verte.



Les débats parlementaires sur la loi ont constitué le socle de la transition, en permettant d'enrichir le texte lors de chaque lecture successive. Cet élan s'est poursuivi pour **l'élaboration des nombreux textes d'application, dont la quasi-totalité est désormais publiée :**

- 100% des 19 ordonnances ont été présentées en Conseil des ministres et leurs ratifications sont également en bonne voie - la loi de ratification des ordonnances sur les énergies renouvelables et l'autoconsommation a notamment été adoptée en février 2017 ;
- 98% des décrets - sur un total considérable de 162 mesures à prendre - ont été soumis au Conseil d'Etat ou mis en signature, et 95% sont déjà publiés.

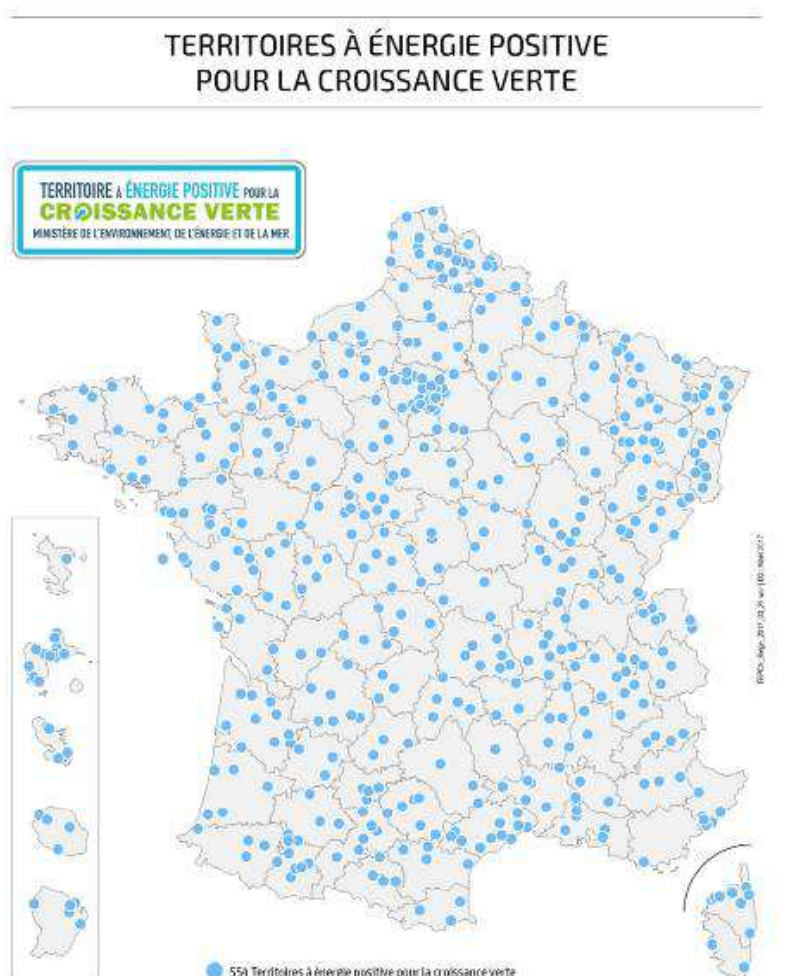
L'application de la loi de transition énergétique au niveau des villes et des territoires



Depuis le lancement de l'appel à initiatives TEPCV par la ministre de l'Environnement, le 4 septembre 2014, 554 territoires se sont engagés dans le label « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » (TEPCV)

Ils bénéficient d'un soutien financier important du ministère de l'environnement pour réaliser des actions concrètes et innovantes en faveur de la transition énergétique, grâce au fond de financement de la transition énergétique qui a mobilisé 750 000 000 d'euros sur 3 ans.

Les territoires bénéficiaires du dispositif représentent plus de 15 000 communes réparties sur l'ensemble des départements français (métropole et outre-mer) et concernent plus de **40 millions de nos concitoyens**.



Des milliers de projets se sont déployés dans toute la France autour des six thématiques identifiées par le programme :

- efficacité énergétique ;
- mobilité durable ;
- économie circulaire ;
- énergies renouvelables ;
- biodiversité ;
- sensibilisation et éducation à l'environnement.

L'effet levier obtenu grâce au Fonds de financement de la transition énergétique permet de multiplier par trois les investissements des collectivités locales avec des résultats extrêmement positifs à la fois pour l'environnement, l'économie locale, et l'emploi :

- 810 000 tonnes de CO₂ évitées par an soit la consommation annuelle moyenne de plus de 310 000 voitures ;
- Plus d'1,4 million de foyers supplémentaires alimentés en énergies renouvelables ;
- Plus de 1 500 bâtiments publics et 65 000 logements rénovés BBC pour une surface de plus de 4 millions de m² ;
- Plus de 3 500 véhicules électriques et hybrides déployés sur le parc de véhicules publics, accompagnés par la mise en place de plus de 5 500 bornes de recharge ;
- 4 000 000 m² de surface photovoltaïque déployée, soit l'équivalent de 550 terrains de football ;
- 200 territoires zéro pesticide ;
- 1 000 000 d'ampoules LED distribué gratuitement aux ménages.

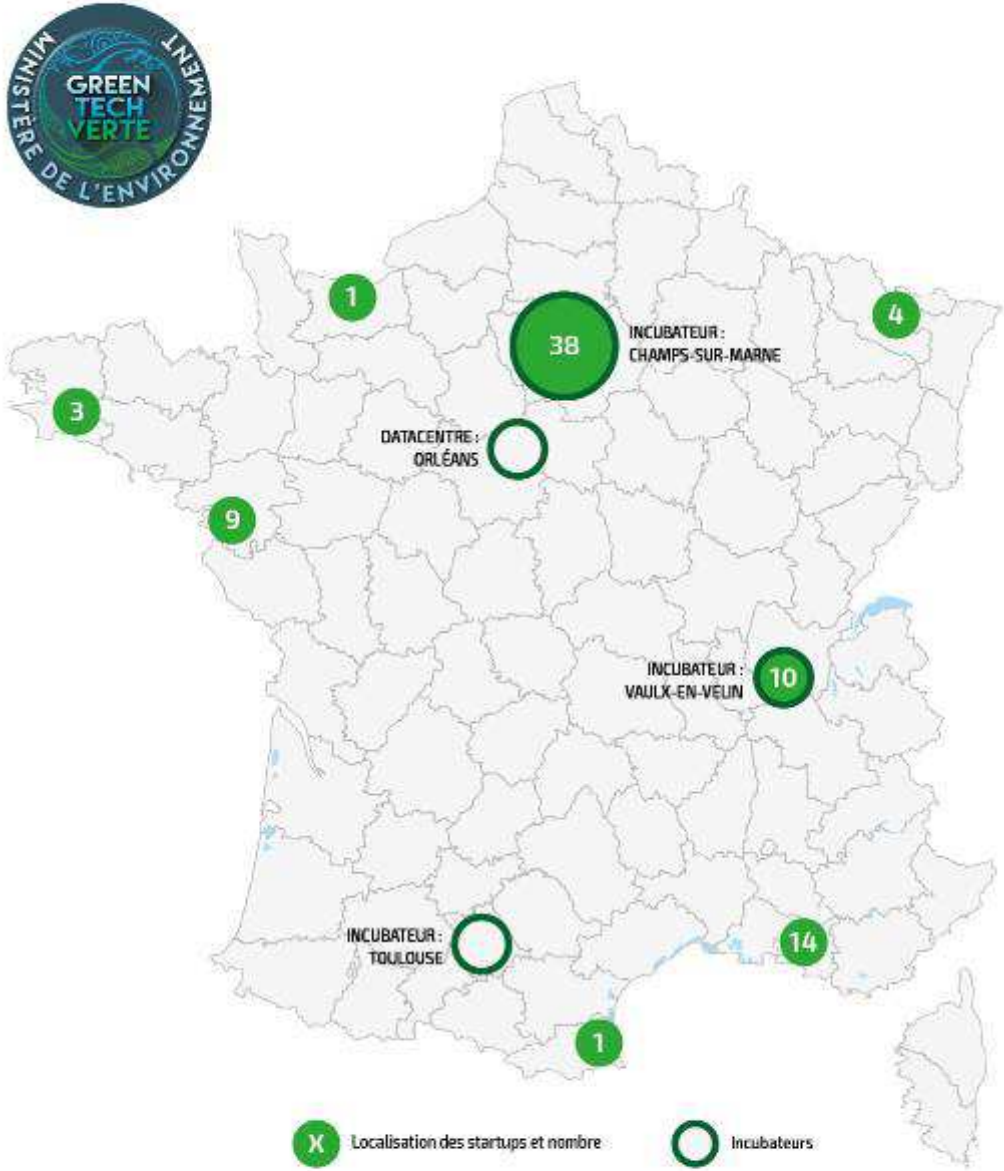
L'éducation à l'environnement et au développement durable est un levier majeur pour faire évoluer les comportements et relever les défis de la lutte contre le changement climatique et de la transition énergétique.

De nombreux territoires à énergie positive se sont saisis très tôt de cette question et ont installé par centaines des jardins, des potagers, des mares ou des ruchers pédagogiques, dans les espaces publics et les établissements scolaires.

La prise en compte des enjeux liés à la préservation de la pollinisation par les abeilles est également très forte dans ces territoires où plus de 3 000 ruches sont déployées dans le cadre du programme TEPCV.

L'innovation au cœur des territoires :

LES STARTUPS DE LA GREEN TECH VERTE





Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de l'air, les mesures luttant contre l'utilisation des pesticides sont largement plébiscitées

- Depuis le 1er janvier 2017 :
 - **les pesticides ne sont plus autorisés pour l'entretien des espaces verts**, des forêts, des voiries ou des promenades accessibles au public ;
 - **la vente de pesticides dans les jardinerie ne se fait plus en libre-service.**



- Ces mesures sont largement plébiscitées par les Français : 93 % des personnes interrogées jugent l'interdiction de la vente en libre-service des pesticides comme justifiée.



- Un arrêté obligeant les industriels de l'agroalimentaire d'afficher la présence de nanomatériaux dans les produits alimentaires dès que 10% de ces substances sont présentes sous forme de nanoparticules sera publié dans les prochains jours.

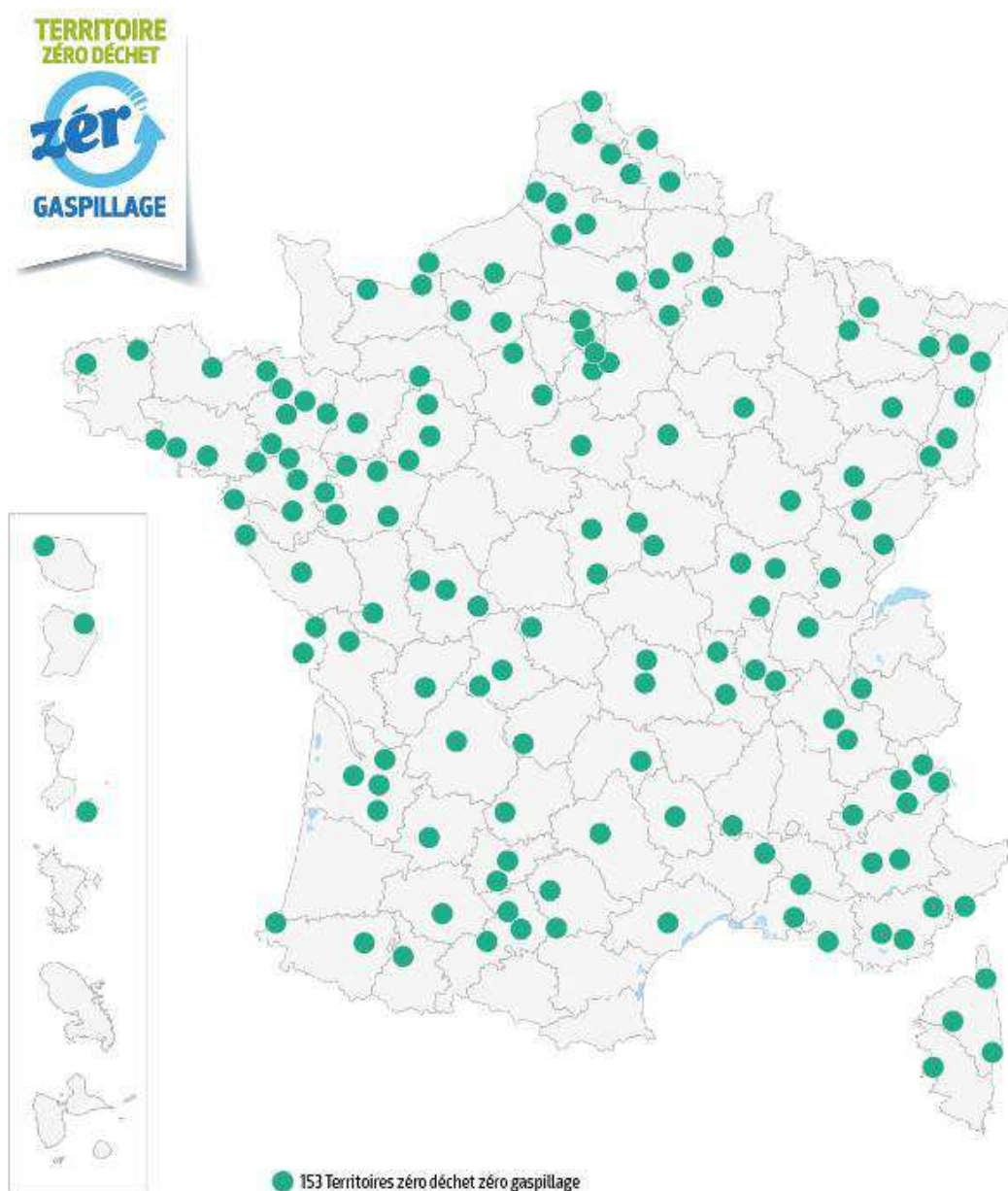


- La ministre de l'environnement a ainsi remis à 111 collectivités lauréates le label national dans le cadre du **Plan France Terre de Pollinisateurs**. Ces territoires exemplaires n'utilisent plus de pesticides dans leurs jardins, leurs espaces végétalisés et leurs infrastructures. 92 nouvelles communes ont reçu ce label cette semaine.

L'économie circulaire au cœur des territoires :

L'extension des consignes de tri des déchets de plastiques est en cours. L'arrêté établissant le cahier des charges de la filière des déchets d'emballage, qui fixe les règles de soutien de l'extension de ces consignes de tri par les metteurs en marché d'emballage, a été signé, il sera publié dans les prochains jours.

TERRITOIRES ZÉRO DÉCHET ZÉRO GASPILLAGE



L'application de la loi de transition énergétique au niveau national

Les grands outils de planification sont en place, sont publiés et rendent irréversible et stable la Stratégie nationale bas-carbone

La France est le seul pays d'Europe à avoir publié ses stratégies. La Stratégie nationale bas carbone (SNBC) a été publiée en novembre 2015. La Programmation Pluriannuelle de l'Energie publiée le 28 octobre 2016 donne aux filières industrielles de l'électricité, du gaz et de la chaleur renouvelables la visibilité nécessaire pour ce développement, avec un calendrier prévisionnel des appels d'offres. Les PPE de Corse, de Guyane et de la Réunion sont publiées ; celles de Guadeloupe et de Mayotte le seront dans les prochains jours ; la PPE de la Martinique est en cours d'examen par l'Autorité environnementale, afin de rendre ces îles autonomes en énergie.



Seront publiés dans les prochaines semaines le Plan de réduction des émissions de polluants atmosphériques (PREPA) et la stratégie nationale de mobilisation de la biomasse.

La France fait partie des premiers pays industrialisés à s'être engagés pour les Objectifs de développement durable.

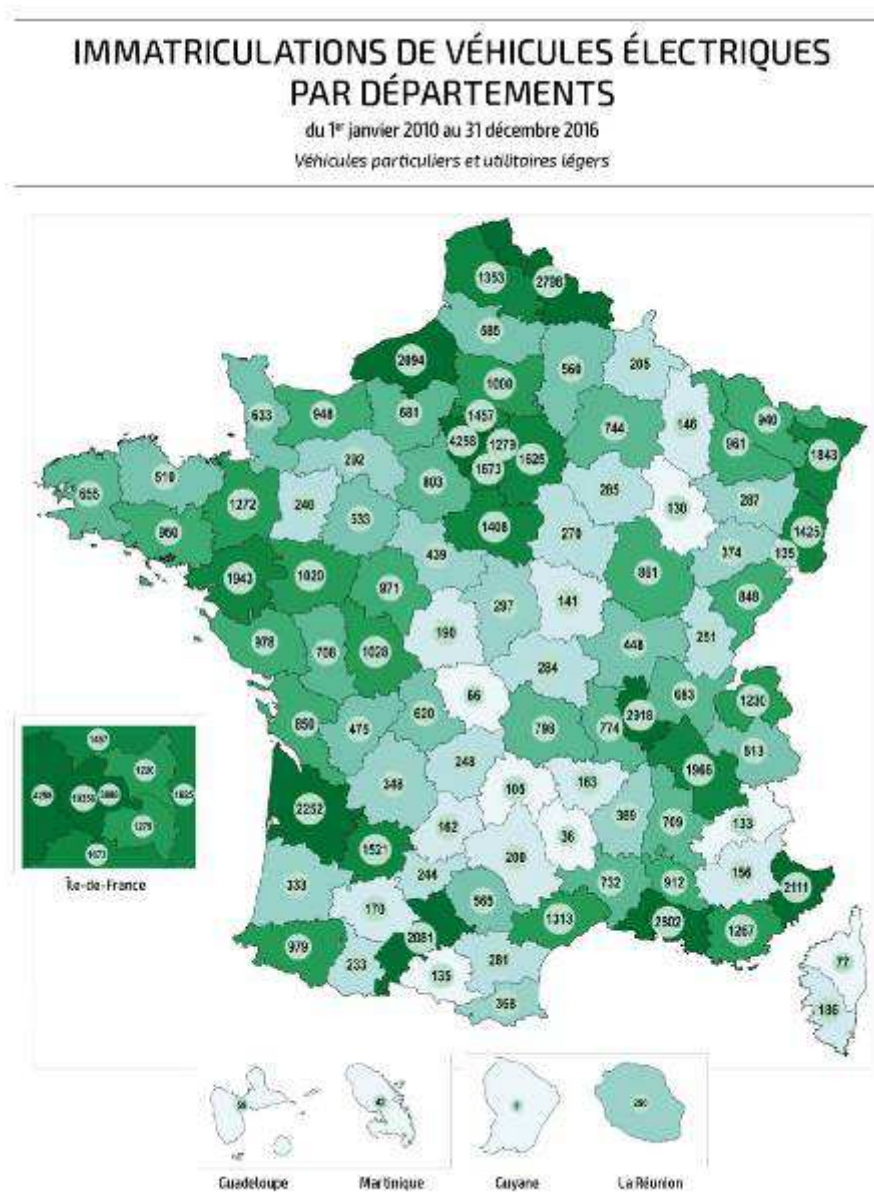
Le déploiement de ces outils a fait l'objet d'une intense concertation avec les parties prenantes. **Pour la première fois, la stratégie énergétique de la France a fait l'objet d'un débat ouvert avec la société civile**, débat commencé avec le débat national sur la transition énergétique et poursuivi après l'adoption de la loi.

Plus largement, grâce aux dispositifs mis en place pour accompagner la loi, la dynamique collective est en marche dans tous les secteurs de la transition énergétique.

- **Le programme des investissements d'avenir** : Le développement de l'innovation, en soutenant la recherche et développement au travers du programme des investissements d'avenir : 500 M€ ont déjà été engagés, notamment pour soutenir le développement des énergies marines renouvelables ;



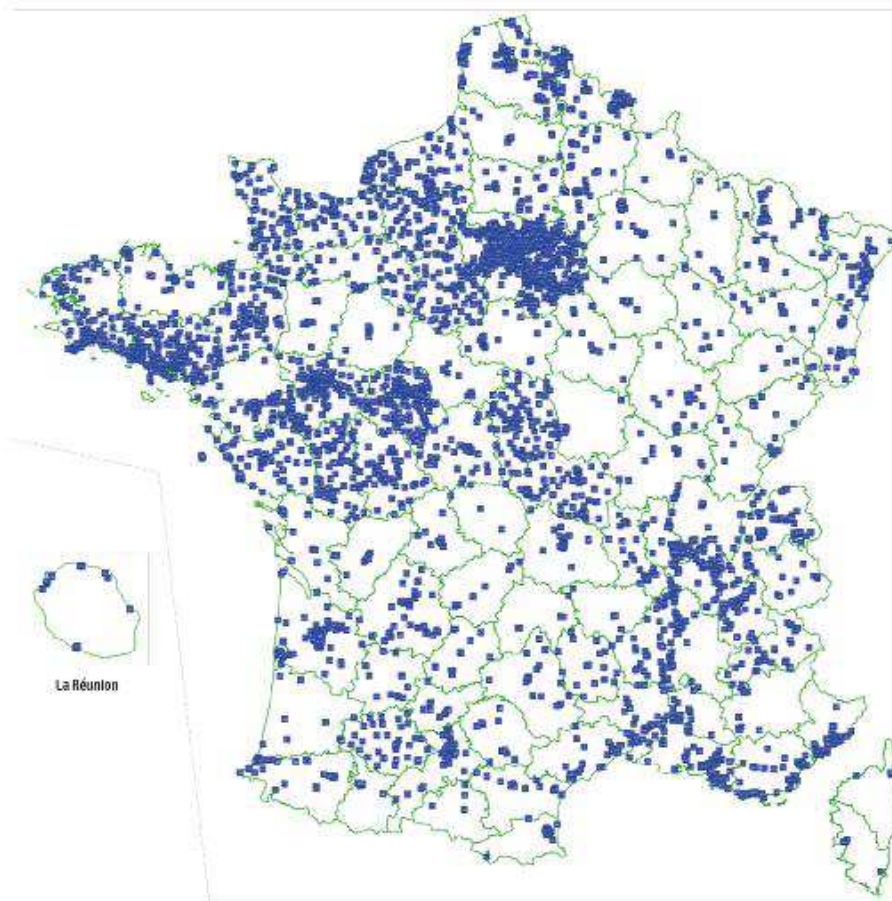
- **Le fonds de financement de la transition énergétique ;**
- **Le crédit d'impôt ainsi que le fonds de garantie pour la rénovation énergétique et le renforcement du tiers financement :** L'efficacité énergétique, avec les objectifs ambitieux de réduire consommation finale de 20% d'ici 2020 et 50% d'ici 2030. Cet effort concerne tous les secteurs économiques (notamment bâtiments, transports, industrie...);
- **Le soutien à l'achat de véhicules propres et à l'installation de bornes électriques.**



STATIONS DE RECHARGE OUVERTES AU PUBLIC

Situation au 1^{er} janvier 2017

5 295 stations représentant 15 881 points de recharge



La France, pionnière pour la finance verte

La France a émis le 24 janvier la première obligation verte souveraine d'importance à hauteur de **7 milliards avec plus de 23 milliards d'offres** par plus de 200 établissements financiers, intermédiaires et investisseurs français et étrangers, traduisant l'engouement pour le financement de la politique d'avant-garde conduite par la France, facilité par la loi de transition énergétique et l'obligation de transparence des investissements (article 173 de la loi).

Pour atteindre les objectifs fixés dans l'accord de Paris, la finance verte doit être mobilisée en s'appuyant sur la valeur sociale du carbone. La France a fixé ses objectifs dans **l'article 1er de la loi de transition énergétique pour la croissance verte** avec 56€ par tonne de carbone en 2020 et 100€ en 2030.

En tant que co-présidente de la coalition internationale pour le prix du carbone, **la présidente de la COP21 a confié à Joseph E. Stiglitz et Nicholas Stern** la rédaction avec une commission d'experts de haut niveau d'un rapport de propositions sur la tarification du carbone.



Ce rapport est présenté pendant les assemblées de printemps de la banque mondiale et du FMI à Washington. Il met en avant la définition de corridor de tarification du carbone s'appuyant :

- d'une part, sur les outils classiques sous forme d'intégration dans les prélèvements de la valeur du carbone ou la mise en place de marché carbone ;
- d'autre part de manière plus innovante, avec la prise en compte de la valeur du carbone dans les instruments de financement de la transition énergétique, outil essentiel pour les pays en voie de développement, notamment au travers des obligations vertes.



Les résultats de l'application de la loi sont considérables

Depuis 2014 :

- La puissance éolienne et solaire installée a augmenté de 25 % : les énergies renouvelables électriques produisent désormais, à la pointe de midi, l'équivalent de 6 réacteurs nucléaires et contribuent à la sécurité de l'alimentation.
- Les projets de chaleur renouvelable et de récupération aidés par le Fonds chaleur ont augmenté de près de 30 %. Au total, le Fonds chaleur a ainsi permis d'accompagner près de 4000 opérations d'investissement, pour un montant total de 1,4 Md€.
- Dans le domaine de la mobilité propre :
 - Le seuil de 100 000 véhicules électriques a été franchi début 2017 grâce à la prime de 10 000 € pour remplacer les véhicules diesel anciens.
 - 15 000 bornes de recharge pour véhicules électriques sont d'ores et déjà installées, l'objectif est d'en déployer 85 000 d'ici 2020.
 - Dans les zones à circulation restreinte, plus de 5 millions d'exemplaires de certificats de qualité de l'air ont déjà été délivrés.
 - La prime pour les vélos électriques : plus de 23 000 demandes déjà enregistrées.
 - La prime pour les 2-3 roues et quadricycles à moteur : 445 demandes enregistrées sur 1 400 immatriculations.
 - Véhicules utilitaires : 1 015 demandes de bonus et 6 demandes de primes à la conversion.



VILLES RESPIRABLES



Ces résultats se traduisent en termes de créations d'emplois et de croissance verte :

- La progression de l'emploi est particulièrement marquée dans les secteurs de la rénovation énergétique du bâtiment (+9%), des énergies renouvelables (+13%) et de la mobilité propre (+310%). Avec plus de 6500 nouvelles immatriculations depuis début 2016, la France est devenue le premier marché européen, devant la Norvège ;
- Dans certains secteurs, comme la fabrication et la pose de fenêtres, leur impact est très positif avec 8000 emplois préservés ou créés en 2015. En 2016, la possibilité de cumuler le CITE et l'écoprêt à taux zéro permet d'amplifier cette bonne dynamique.
- Le secteur des énergies renouvelables a connu une croissance de ses effectifs de l'ordre de 13% entre 2012 et 2015. Au 31 décembre 2015, la filière éolienne comptait près de 15 000 emplois sur le territoire français et 800 sociétés actives dans le secteur. Par rapport à 2013, les emplois éoliens ont crû de 33,3%, soit 3620 emplois supplémentaires.



Des avancées majeures ont été obtenues dans le domaine de l'économie circulaire et de la lutte contre le gaspillage sous toutes ses formes

- **L'interdiction des sacs de caisse à usage unique** est effective depuis le 1er juillet 2016. Depuis le 1er janvier 2017, ce sont les sacs « fruits et légumes » qui ont été remplacés par des sacs composés de matières végétales et compostables. La France est désormais à la tête d'une coalition de 11 pays pour réduire la consommation de sacs plastiques de par le Monde, avec l'appui du Programme des Nations Unies pour l'environnement.



Fotolia

- **Le lancement de la nouvelle filière de recyclage des bateaux de plaisance** se concrétise, avec la finalisation du cahier des charges définissant le cadre d'action des éco-organismes de cette filière qui sera publié dans les prochains jours. Les éco-organismes commenceront leurs opérations le 1er janvier 2018 : ils devront notamment mettre en place un réseau de points de traitement des bateaux, et assurer le traitement d'un nombre minimum de bateaux chaque année ;

L'application de la loi de transition énergétique au niveau international



La loi de transition énergétique pour la croissance verte, application de l'Accord de Paris

L'Accord de Paris a été adopté le 12 décembre 2015, par les 196 Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique.

A ce jour, 143 pays représentant plus de 80 % des émissions mondiales ont ratifié l'Accord de Paris. Cela comprend l'Union européenne ainsi que 24 pays européens. Cette rapidité historique montre que la communauté internationale a pris la mesure de l'urgence.



La loi de transition énergétique contribue à concrétiser les engagements de l'Europe

Au niveau européen, les Etats membres ont décidé de réduire les émissions de l'Union de 40 % en 2030 par rapport à 1990. La France défend au conseil européen l'accélération des discussions sur le partage de l'effort de réduction des émissions de gaz à effet de serre.

La France a rehaussé son propre objectif afin de faciliter le consensus vers une répartition équitable de l'effort entre les Etats-membres. Le Conseil environnement du 28 février 2017 a permis de fixer les principes des nouvelles règles de fonctionnement du marché carbone.



La loi de transition énergétique permet de mobiliser la société civile : élus, entreprises, chercheurs, citoyens

Les villes ont un rôle déterminant à jouer pour réduire les pollutions liées aux transports, aux bâtiments, à la production industrielle et aux déchets, et portent une responsabilité particulière dans le renforcement de la résilience des territoires, en zone littorale et pour réduire les îlots de chaleur urbain, en végétalisant les espaces.

Les adhérents du C40, organisation qui regroupe 86 des plus grandes villes du monde, ont pris, le 2 décembre 2016, l'engagement de doter d'ici à 2020 leur ville d'un plan action climat qui permette de contenir les augmentations de températures en deçà de 1,5 °C.

Plusieurs villes se sont engagées à **recourir exclusivement aux modes de transports collectifs électriques.**

La mer et l'océan, qui couvrent 70 % de la surface du globe, et jouent un rôle central dans la régulation du climat, ont été placés au cœur des négociations climatiques.

La recherche a été un élément fondamental de la prise de conscience planétaire du dérèglement climatique, grâce aux travaux du groupe intergouvernemental d'experts sur le climat (GIEC), dont la France est un contributeur historique.

Le ministère chargé de l'environnement finance de nouveaux programmes de recherche sur le dérèglement climatique, ses causes et ses conséquences, avec le soutien du fonds de financement de la transition énergétique. Ils concerneront en particulier les océans, le changement climatique, les pollinisateurs et la biodiversité, les liens entre santé et environnement.

La loi de transition énergétique pour la croissance verte prévoit la mise en place de ces pratiques dans plusieurs secteurs, notamment avec **l'article 173 qui renforce l'obligation de transparence des investisseurs.** Cet article est cité en exemple dans le rapport que publie aujourd'hui la commission Bloomberg sur la transparence des investissements financiers liés au climat.



SÉGOLÈNE ROYAL
PRÉSIDENTE DE LA COP21

FINANCE VERTE ET CLIMAT



L'action de la Présidence française de la COP 21



Poursuivre la mise en œuvre de l'agenda de l'action

La France restera particulièrement impliquée dans les grandes alliances qu'elle a contribué à lancer pendant la COP 21, et en particulier :

- **l'initiative africaine pour les énergies renouvelables.** Les réunions du conseil d'administration de l'initiative lors du sommet de l'Union Africaine permettront de finaliser la mise en place de la gouvernance de cette initiative que la France continuera d'appuyer pour développer 10GW d'énergies renouvelables d'ici 2020 et de retenir les premiers projets ;
- **l'Alliance solaire internationale**, dont les statuts ont été adoptés, va entrer en vigueur rapidement, pour engager des appels à projets pour des technologies solaires ;
- **la dynamique océan et climat**, qui comporte des initiatives telles que le plan Méditerranée pour une croissance bleue, la coalition internationale contre la pollution plastique ;
- **l'initiative CREWS**, sur les systèmes d'alerte précoce, l'initiative « 4 pour 1000 », qui vise à développer le stockage du carbone dans les sols, les alliances eau, bâtiments et transport rassemblent des collectifs d'acteurs très engagés.

